

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2010

Publication : 09/04/2010



Directeur du Patrimoine  
du Droit des Sols  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

*W. BIGOT*  
Direction du Patrimoine  
et du Droit des Sols

ARRETE N° 2010-001 DPS

du 11 mars 2010

PORTANT déclassement dans le domaine  
privé du Département d'une parcelle sur la  
Commune de BUHL- R.D. 430

Colmar, le 31 MARS 2010

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU l'article L131-4 du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 22 janvier 2010 autorisant la signature de l'arrêté portant déclassement du délaissé issu du domaine public du Département du Haut-Rhin et son classement dans son domaine privé ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Le déclassement du délaissé de voirie d'une surface 5 a 15 ca situé au droit de la R.D. 430 à BUHL, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le classement de ce délaissé dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin  
Monsieur le Directeur de la Direction des Routes et des Transports  
Madame le Directeur du Patrimoine Départemental et du Droit des Sols  
Monsieur le Maire de la Commune de BUHL,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 31 MARS 2010

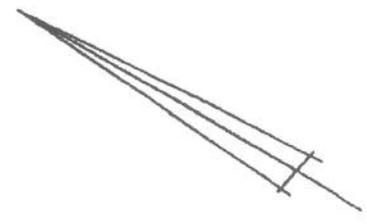
LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par déléation  
Le Directeur Général des Services

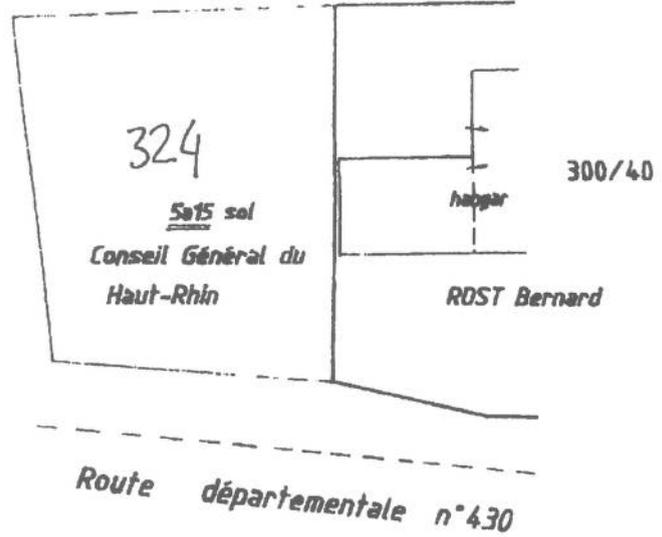
André THOMAS

Commune de BUHL

Section 6



Porte de BUHL



Conseil Général du Haut-Rhin

- 2 DEC. 2009

Le Chef du Service des Opérations  
Foncières et des Assurances

  
Joëlle FREYBOURGER